



Comité d'athlétisme d'Indre et Loire
Réunion Comité Directeur du 31 Janvier 2024

Membres du Comité Directeur :

Présents : Christophe BENNETON (ASF), Patrick BENOIST (USSP), Olivier BOUVET (ASF), Josette BRUNEAU (JR37), Patrick CHUETTE (ASPTT Tours Métropole), Patrick DENIAU (ADCL), Morgan DOUAISI (STLA), Sylviane GOURDON (Jogg In T), Véronique GUIBERT. (STLA).

Excusés : Alain BLANCHARD (Jogg'in T), Jean Pierre CHAINTRON (JTA), Virginie CHEVREL BREARD (USRAC), Dominique JEANNEAU (USSP) (Pouvoir donné à Patrick Deniau), Jeannine MARIN (USSP), François SCHELLENBERG (JTA), Bernard VILLEDIEU (AAA).

Présidents et Présidentes Clubs Invités :

Présents : Daniel DELISLE (SPMA), Alain DENNEVAULT (USRAC), Francis FRADET (USEAB), Guillaume GAUTHIER (ALSM), Guillaume HUCHET (JTA).

Excusés : Carine MARIN (ASF), Laurent MORISSET (RSSC) (Pouvoir donné à Olivier Bouvet), Hervé ROUPIE (NA), Dominique FLEURY (ASPTTT),

Absents : Nadine GENDRE VILLERET (SMAC), François BARREAU (FREE Run) Guy BESSAY (A3T), Sébastien BRY (CAC), Fabrice JARD (JR37).

Préambule :

En raison, du sujet concernant l'emploi, les présidents de club non membres du Comité directeur étaient conviés.

Approbation du compte rendu du dernier comité directeur

En l'absence de remarque, il est approuvé.

Projet de création de poste au sein du comité

Olivier Bouvet présente le contexte dans lequel cette création de poste est envisagée : augmentation des tâches administratives, développement des actions initiées par le comité, diminution de l'engagement bénévole, fragilité de certaines structures de club.



L'augmentation de 6€ de la part des licences reversée à la FFA avait notamment pour objet le financement de postes d'agents de développement au sein des ligues. La ligue Centre Val de Loire se voit attribuer le financement d'un $\frac{1}{2}$ poste supplémentaire. La création d'un poste au sein du comité 37 a été évoquée depuis plusieurs années, Elle avait fait l'objet l'an dernier, d'une rencontre avec le CDOS pour en évoquer les modalités, notamment sur les capacités financières.

L'idée, à la demande du comité, serait de proposer la création d'1/2 poste au sein du comité 37 en complément de celui attribué à la ligue.

Olivier Bouvet et François Schellenberg ont rencontré Dominique Plée et Xavier Bruggere, Ligue du Centre Val de Loire, afin d'en évoquer la faisabilité et de préciser les missions de l'agent de développement.

Le préalable à un recrutement, pour le comité 37, est que l'agent soit basé à Tours.

Olivier Bouvet présente les missions potentielles, qui pourraient être attribuées à un agent à mi-temps (Voir annexe fin de document).

Questions à résoudre

- Articulation entre les missions LDC et les missions CD37
- Suivi administratif du salarié (horaires, congés, etc)
- Montage financier

Plusieurs membres du comité trouvent que le détail des missions est pléthorique s'agissant d'un $\frac{1}{2}$ poste et qu'il conviendrait de définir des priorités.

Olivier Bouvet précise qu'il ne s'agit pas de confier l'intégralité des tâches à l'agent recruté mais d'apporter une aide aux bénévoles du comité dans le cadre de ces tâches, la gestion des commissions devant rester de leur responsabilité.

De l'avis général, il est important d'obtenir des garanties de la ligue quant à la gestion des missions ligue par rapport à celles du comité, de décrire précisément les missions dans une fiche de poste.

Guillaume Gauthier indique que selon lui le besoin est plus administratif que sportif ; il ne faudrait pas que les clubs comptent sur cet agent de façon trop systématique.



Concernant le coût du poste, il est évalué à 29 000 € (Groupe 4 CCNS). Le financement du $\frac{1}{2}$ temps ligue est assuré par la FFA, la part à charge du comité serait de 14 500€.

La condition indispensable au recrutement est l'obtention d'aides, l'ANS pendant 3 ans à hauteur de 3 000€ par an, le CAP Asso pendant 3 ans à hauteur de 40% du salaire soit 5 800 €. Dans ces conditions, le reste à charge pour le comité serait de 5 700€ annuels.

Josette Bruneau demande si le recrutement par la ligue à 100% avec refacturation de la moitié du coût par le comité a été envisagé ; C'est la solution qui avait été envisagée au préalable, mais d'après D.Plee, cela n'est pas possible

Pour financer ce $\frac{1}{2}$ poste, des pistes sont évoquées :

Réalisation d'économies :

- limitation des investissements au renouvellement de matériels actuels sauf subvention importante.
- limitation au recours des salariés des clubs lors des actions initiées par le comité
- questionnaire sur l'attribution des récompenses financières distribuées lors de l'assemblée générale

Recherches de recettes supplémentaires :

- augmentation du tarif de mise à disposition du matériel CDR et moyens humains aux organisateurs de courses non FFA (Associations, UNSS, Pompiers...).
- inclure la quote-part du salaire de l'agent de développement dans les demandes de subvention pour les actions comité.
- augmentation de la part comité sur les licences sachant que celle-ci est inférieure à la moyenne nationale.

Concernant les récompenses distribuées lors de l'assemblée générale, 1 500€ ont été distribués en 2023, aucun athlète récompensé n'était présent.

La dotation aux seuls athlètes présents semble un minimum, voire la suppression complète de ces récompenses en cas d'absence.

Concernant la location du matériel CDR, il ne s'agit pas d'augmenter les tarifs de façon trop importante mais de façon raisonnable sachant que le recours à des prestataires privés est de l'ordre de 1 500€ à 2 000€.

Concernant l'augmentation de la part comité sur le coût des licences, Olivier Bouvet précise qu'elle doit s'inscrire dans le cadre de la licence unique qui sera effective au 1er septembre 2025. Il indique que la ligue proposera lors de sa prochaine assemblée générale une modulation de la part régionale selon les modalités suivantes :



Encadrement + 2€, Running + 10€, Compétition et découverte - 1€

Pour information la part de certains comités est très élevée, 20€ pour la licence running dans la Nièvre, 32€ pour la licence compétition en Saône et Loire, 34,44€ pour la licence découverte dans l'Ain, à comparer avec les 4,50€ en Indre et Loire. Josette Bruneau rappelle les augmentations importantes ces dernières années + 6€ pour la part FFA, + 3€ pour la part ligue. Elle demande quel bénéfice en ont retiré les clubs ; pour la FFA la création de postes d'agent de développement a été effective, pour la ligue on ne sait pas à quoi ont servi ces 3€.

Olivier Bouvet propose une augmentation de 1€ de la part comité sur les licences, ceci étant en partie compensé par la diminution d'autant de la part ligue sur les licences compétition et découverte dans le cadre de la modulation à venir.

Voir l'étude réalisée par P.Deniau sur les tarifs en France :

TARIF LICENCES PAR DEPARTEMENT												
Département	Découverte			Compétition			A Running			A santé		
	Ligue	Comité	Total	Ligue	Comité	Total	Ligue	Comité	Total	Ligue	Comité	Total
moyenne	17,6	10,4	27,4	23,8	10,8	34,4	7,4	6,0	13,1	8,1	6,0	13,8
LDC	29,0	5,2	34,2	29,0	5,2	34,2	11,0	5,3	16,3	11,0	5,3	16,3
CDFFA37	29,0	4,5	33,5	29,0	4,5	33,5	11,0	4,5	15,5	11,0	4,5	15,5

Olivier Bouvet propose de voter :

- Sur le principe de création d'un $\frac{1}{2}$ poste sur le comité 37 dans les conditions évoquées.

Contre : 0 Abstention : 1 Pour : 15

Josette Bruneau précise qu'elle s'abstient en attendant la clarification des missions de l'agent recruté entre ses missions ligue et ses missions comité.

- Sur l'augmentation de 1€ de la part comité des licences

Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 16

Trésorerie

Véronique Guibert indique que le compte courant est créditeur à hauteur de 22 590€. Quelques factures restent impayées, elles concernent la facturation de 5€ par athlète hors club du 37 pour la compétition de Vouneuil en janvier et la facturation des non licenciés pour le cross de la Charpraie.

Olivier Bouvet indique également que l'A3 Tours est redevable de 250€ (quote-part de la location d'un bus), il s'agit d'une facture de 2023.



Une aide financière a été demandée, via la Commission Marche Nordique, au titre de la journée départementale de marche nordique 2024 organisée par l'A3 Tours. Cette aide est suspendue au règlement de la facture de transport ci-dessus évoquée.

Olivier Bouvet indique que la compétition de dimanche 4 février regroupe les départements 36 et 41. Dominique Plée, a indiqué au 41 que la ligue prenait en charge la location de la salle et facturerait 5€ par athlète.

Le comité 41 de son côté a souhaité plutôt participer au frais de location de salle. Après discussion, les membres présents ont décidé que s'agissant d'une compétition à l'initiative du comité 37, il est décidé de prendre en charge la totalité de la location de la salle et de facturer 5€ par athlète du 36 et 41, par le Comité 37.

Revue des différentes commissions

– CSO

Un débriefing a eu lieu avec Joggin Tours après les départementaux de cross afin de revenir sur certains points d'amélioration (accueil des commissaires de course, gestion documentaire, secrétariat, positionnement du podium et buvette, anti-dopage, etc..), le club ayant pour objectif de pérenniser cette organisation, la direction de la Charpraie y est favorable.

La prochaine CSO est fixée au 14 février.

– CDJ

Concernant le stage de février, le remplissage étant peu avancé, Olivier Bouvet note que depuis l'envoi de mails à partir du SIFFA à l'ensemble des benjamins minimes, les inscriptions ont augmenté rapidement, ce qui semble attester d'un défaut de communication de la part de certains clubs auprès de leurs athlètes.

Morgan Douaisi a indiqué qu'il n'est pas favorable à ce que les athlètes de son club soient contactés individuellement. Selon lui, le club doit rester maître de cette communication. Dans le cas du stage de la Flèche, il ne souhaitait pas proposer ce stage à certains de ces licenciés peu assidus aux entraînements.

Olivier Bouvet indique qu'un mail a été envoyé aux clubs les informant de cette procédure, il note quand même, au vu du nombre d'inscriptions, l'intérêt d'un tel mode de communication et prends note de l'observation.

– CDR

Patrick Benoist note la bonne santé des courses hors stade. En 2023, 27 700 inscrits sur 41 épreuves dans le département.

Pour 2024, des nouvelles courses se créent compensant ainsi celles qui disparaissent.



Il présente ensuite les nouvelles modalités d'inscription pour les non licenciés majeurs.

Le certificat médical sera remplacé par le parcours prévention santé (PPS).

Les coureurs devront se connecter sur la plate forme <https://pps.athle.fr/>, visionner plusieurs vidéos de sensibilisation aux risques, les invitant éventuellement à prendre contact avec un médecin, à l'issue une attestation est fournie, elle est valable 3 mois et doit être présentée lors de l'inscription à une course. Les organisateurs ont obligation de conserver cette attestation.

Le PPS se met en place progressivement à partir du 1er avril.

Concernant les mineurs, aucun changement, le questionnaire de santé est requis.

– CDO

Depuis le début de saison, 2 sessions de formation ont été organisées, une troisième pourrait l'être en mars, la date sera fixée en fonction du calendrier des compétitions après la CSO. A noter que pour le moment, seul le stade de Grandmont permet l'organisation de ces formations.

Concernant les jeunes juges, la trame des nouvelles formations a été reçue, Josette Bruneau envisage de s'inviter dans les clubs pour donner à l'issue d'un entraînement, les bases aux benjamins minimes avec remise d'un questionnaire et du livret.

Elle a demandé à la ligue la possibilité de valider sur place les jeunes juges.

Christophe Benneton fait part du retard de l'OFA concernant la validation des formations.

Josette Bruneau rappelle le travail de recensement de la participation des juges aux compétitions qu'elle a mené en 2023, elle poursuit le travail sur 2024.

Cela permettra de disposer d'une base pour réfléchir à un futur défraiement.

Olivier Bouvet indique que le Loiret indemnise ses juges, il faut contacter Jeremy Bontemps, même chose pour la Vienne.

– Commission marche

Une formation juge marche nordique de compétition a eu lieu samedi, 4 personnes ont été formées.

Le challenge départemental se déroule bien, il est toutefois difficile de motiver les juges.

Le 11 février a lieu à Vineuil, le premier championnat régional de marche nordique, à cette occasion la ligue a prévu d'indemniser les juges.

Les assises régionales athlé forme santé auront lieu le 3 février à la maison des sports, 40 personnes sont inscrites dont 15 de l'Indre et Loire.



Actions comité

- La foire de Tours du 3 au 12 mai.

Amorine, agent de la ligue sera présente certains jours. Un appel aux clubs sera fait. Olivier Bouvet propose de constituer un petit groupe de travail pour finaliser l'organisation, aux volontaires de se faire connaître.

- Destination olympique à St Paterne Racan

Amorine sera présente, il manque à ce jour, un animateur ou 2 animateurs

- Caravane sportive : en juillet, l'appel à animateurs sera bientôt lancé.

Retour sur l'assemblée générale du comité

Olivier Bouvet souligne le bon accueil de Joggin Tours, il indique qu'avec François Schellenberg ils ont considéré que l'organisation de l'assemblée générale devait être améliorée. Il souligne l'absence de nombreux présidents de clubs et du peu d'affluence générale.

Concernant les récompenses aux athlètes, il est envisagé de ne plus les faire passer par les clubs, et de les donner directement qu'à l'invité présent. (Sous réserve de supprimer ces récompenses).

La prochaine assemblée générale devra être décalée du fait des modifications de l'exercice comptable qui se terminera le 31 décembre et non plus le 31 Août. Elle pourrait avoir lieu en février, après la période de demandes de subventions.

Il propose qu'elle ait lieu dans l'amphithéâtre de la maison des sports, en 2025, s'agissant d'une AG électorale.

Informations, questions diverses

- Informations ligue :

Proposition de ramener le nombre de membres du comité directeur ligue de 25 à 18 avec une parité totale.

Salle couverte : La présentation officielle du projet sera faite en Mai, livraison prévue en 2027 pour un coût de 14 M€ et des dépenses annuelles de fonctionnement évaluées à 150 000€. A terme, les locaux de la ligue seront transférés à Blois.

- Christophe Benneton va tester dimanche un live des résultats sur le SIFFA.

Il demande la possibilité d'investir pour 1 PC, 1 imprimante, 1 scanner et 1 disque dur de sauvegarde. Olivier Bouvet lui propose de se charger de la demande de devis.

Il précise que le logiciel e.logica ne sera pas opérationnel avant 2025 au mieux, les personnes qui sont intéressées pour se former à logica peuvent donc le faire.



- Patrick Chuette indique que la date limite pour bénéficier de tarifs préférentiels pour s'inscrire à l'Ekiden est bientôt atteinte. Toutefois, pour les clubs FFA, il suffira d'adresser un mail à l'ASPTT pour recevoir un code promotionnel pour s'inscrire sur klikego.

- Christophe Benneton évoque les nouveaux statuts notamment l'obligation de licencier l'ensemble de ses adhérents à la FFA, et de les faire respecter.

Olivier Bouvet indique qu'à priori 2 clubs devront se mettre en règle afin de licencier leurs athlètes en FFA, l'A3Tours pour des Eveil Athlé et l'ASPTT Tours avec des licences ASPTT hors FFA.

Il est rappelé que le fait de licencier des athlètes en affinitaires n'exclue pas l'obligation d'un club FFA à licencier obligatoirement ses adhérents en FFA.

Les clubs risquent, en cas de non-respect des statuts, la perte de leurs labels et des rappels à l'ordre de la FFA.



MISSIONS POTENTIELLES DE L'AGENT DE DEVELOPPEMENT A MI-TEMPS

Missions administratives : Participation à la CDJ et au CD, gestion du site internet et des réseaux sociaux, rédaction et diffusion d'articles destinés à assurer l'actualité du comité.

Missions liées aux compétitions FFA : Participation à l'élaboration du calendrier, inscription au calendrier fédéral, pour les compétitions organisées par le comité élaboration des horaires, organisation des déplacements, réservation de salle, informations des clubs/licenciés, encadrement des équipes départementales de jeunes aux compétitions (équip'athlé).

Missions liées aux stages départementaux :

Organisation des stages en lien avec la CDJ, gestion des informations en direction des clubs/athlètes, participation à l'encadrement sportif.

Missions en direction des clubs :

Aide technique (organisation de séances...), aide à l'organisation de compétitions, organisation d'animations athlétiques, diffusion aux clubs des nouveaux outils pédagogiques et des axes de développement

Missions de développement du comité : participation aux événements organisés, coordination de la participation des intervenants clubs, animations en milieu scolaire, liens UNSS UGSEL, montage projets (section athlé) entre établissement scolaire et club le plus proche.

Missions CDR : Inventaire et suivi du matériel des courses hors stade, mise à disposition et restitution du matériel.